



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

MERCREDI 27 OCTOBRE 2021

COMPTE-RENDU

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ARLES CRAU CAMARGUE MONTAGNETTE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 OCTOBRE 2021

La séance est ouverte à 10 heures 09, dans les formes réglementaires, sous la présidence de Monsieur Patrick DE CAROLIS, Président de la Communauté d'Agglomération d'Arles Crau Camargue Montagnette.

M. le PRESIDENT.- Nous allons ouvrir la séance, merci de votre présence. Je voudrais tout d'abord remercier notre collègue, Christian Gilles, de nous accueillir ici, à Boulbon, et à travers lui, tous les services qui se sont mobilisés pour ce Conseil communautaire. Le quorum est réuni, nous allons demander à Mandy Graillon de bien vouloir faire l'appel.

Mme GRAILLON.- Bonjour, Monsieur le Président, bonjour à tous.

(Mme Graillon procède à l'appel.)

M. le PRESIDENT.- Merci, Mandy. Nous avons une vingtaine de délibérations, 20 exactement. Nous allons en revanche retirer la délibération n° 11, je vous en expliquerai la raison tout à l'heure.

Vous trouvez également dans votre dossier le compte rendu de la séance du Conseil communautaire du 22 septembre 2021. Y a-t-il des observations que vous souhaitiez faire sur ce compte rendu ? (Pas d'observation.)

Pas à ce stade. On considère donc qu'il est adopté.

LE PROCES-VERBAL EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.

Le dossier comprend également toutes les décisions que j'ai été amené à prendre depuis le dernier Conseil. Y a-t-il sur ce point... ? Monsieur Girard.

M. GIRARD.- Merci, Monsieur le Président. Bonjour à tous. J'ai une question concernant la décision n° 2021-138, qui est l'exercice d'un droit de préemption sur des bâtiments à Arles, près du cirque romain, quartier Barriol. Je voulais savoir quel était le projet derrière l'exercice de ce droit de préemption. Merci beaucoup.

M. le PRESIDENT.- Vous parlez du bâtiment qui est aujourd'hui une sorte d'épicerie ?

M. GIRARD.- Oui, je pense que c'est celui-là, effectivement.

M. le PRESIDENT.- Qui est au rond-point, si ma mémoire est bonne. Oui, un droit de préemption a effectivement été déposé par l'ACCM tout simplement en vue de la

réhabilitation globale du quartier de Barriol dans le programme du plan ANRU. Nous souhaitons préempter cet espace-là qui peut servir justement à la requalification du quartier de Barriol dans son ensemble.

M. GIRARD.- Donc pour des logements ?

M. le PRESIDENT.- On ne sait pas encore justement, mais cela peut être du logement, comme cela peut être aussi du commerce. On ne voulait pas être gêné par quelque chose qui aurait pu ne pas rentrer dans ce plan ANRU, sachant que le plan ANRU que nous sommes en train d'élaborer a été requalifié, *upgradé*, puisqu'il se faisait au niveau régional et qu'il sera présenté au niveau national. Etant donné la qualité et la force de ce programme, il a été distingué par l'Etat qui a voulu en faire un programme national.

M. GIRARD.- Une autre décision, la 2021-151, qui est une demande de subvention à l'Agence de l'eau dans le cadre de la mise en conformité de l'autosurveillance réglementaire. Je suis désolé, je suis navré de ne pas être au courant, mais qu'est-ce exactement que cette autosurveillance réglementaire sur les communes ?

M. le PRESIDENT.- Je n'ai pas le dossier. A moins que nos services puissent répondre immédiatement, sinon on vous fait passer l'information le plus rapidement possible.

M. GIRARD.- C'est une simple demande d'information.

M. le PRESIDENT.- Je n'ai pas cela à l'esprit. Merci.

Je vous propose de passer à la délibération 1 qui concerne la restitution de la compétence « Action sociale d'intérêt communautaire », et cela, aux communes membres de l'ACCM.

1 : Assemblées / Restitution de la compétence « Action sociale d'intérêt communautaire » aux communes membres d'ACCM.

M. le PRESIDENT.- Vous savez que selon l'article L.5216-5 du CGCT les Communautés d'agglomération se devaient d'exercer 3 compétences dites optionnelles. Parmi celles-ci, la compétence « Action sociale d'intérêt communautaire » avait été choisie par l'ACCM mais qui, à ce jour, ne l'a pas exercée. Or, avec la loi du 27 décembre 2019 les compétences dites optionnelles ont totalement disparu avec effet immédiat et sont devenues des compétences facultatives qui peuvent donc être restituées à chacune des communes membres des EPCI et des agglomérations.

C'est le cas pour la compétence « Action sociale d'intérêt communautaire », et je vous demande donc d'approuver la restitution de cette compétence « Action sociale d'intérêt communautaire » aux communes membres, à nos 6 communes ; de préciser qu'ACCM n'a pas à exercer cette compétence du fait qu'à ce jour elle n'en a pas défini l'intérêt communautaire ; et de préciser également que le Conseil municipal de chacune de nos communes devra délibérer, cela avant la date du 31 décembre

de cette année, pour se prononcer sur la restitution de cette compétence « Action sociale d'intérêt communautaire ».

Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ? Monsieur Girard.

M. GIRARD.- Merci de me redonner la parole. Au niveau du contexte réglementaire, je vais me permettre de rappeler que la compétence « Action sociale communautaire » recouvre une multitude d'interventions : l'aide, l'assistance, l'accès aux soins, l'insertion, la formation. Et des champs de la politique sociale complémentaires des politiques de la Ville, comme l'enfance, la jeunesse, les personnes âgées. Ce sont des domaines comme la santé, le logement et l'insertion également. Chaque Communauté d'agglomération est donc appelée à définir l'intérêt communautaire en fonction des cibles et des actions envisagées pour mutualiser notamment ces équipements.

C'est un thème transversal et de nombreux sujets sont d'ailleurs déjà abordés par notre ACCM : le PLIE, on a racheté il y a peu des locaux à Barriol pour installer des médecins, les aides au logement, etc. D'où, à mon avis, une certaine logique à s'emparer de cette compétence, et je me demande si cette délibération arrive parce que l'on n'a pas travaillé ensemble à définir l'action sociale communautaire ou parce qu'il y a une vraie raison. Je m'étonne de la méthode. Il n'y a eu aucune commission – en tout cas dans lesquelles on a pu être convié – pour délibérer de la définition de ce champ d'action. Quelle a donc été la méthode ? Qui a décidé de cela ? Est-ce l'Assemblée des maires ? Le Bureau communautaire ? Le Conseil municipal d'Arles ? Il y a un manque de transparence sur le travail qui a été effectué. On ne sait pas où a été prise cette décision.

Dans l'ACCM, je rappelle qu'il n'y a pas d'opposition, il y a uniquement des conseillers communautaires. Sur ce sujet, je regrette qu'il n'y ait eu aucun débat. Plus globalement, je l'ai déjà dit ici, on découvre les délibérations 5 jours avant et avoir des informations relève souvent du chemin de croix. Je voterai donc contre cette délibération, en l'absence totale de transparence et de débat. On verra tout à l'heure que la Cour des comptes a fait un rapport accablant sur le manque de mutualisation et j'ai l'impression que l'on continue à jouer à rebours le plan d'action global et le jeu d'équipe que l'on pourrait faire, chacun voulant garder ses prérogatives. Je le dis, je voterai donc contre cette délibération.

Et j'en profite d'ailleurs que l'on parle de l'action sociale pour marquer ma solidarité aux agents du CCAS de la Ville d'Arles en ce moment particulier. Merci.

M. le PRESIDENT.- Merci pour votre intervention. Monsieur Rafai, je ne vous avais pas vu.

M. RAFAI.- Bonjour à tous. Sous l'ancienne mandature cette compétence a été rajoutée, elle n'a pas été exercée tout simplement parce que l'ensemble des maires voulaient garder leurs prérogatives. Ce sont essentiellement les CCAS. Les Mairies, en tout cas les maires, ont souhaité les garder parce que ce sont leurs services de proximité, et aujourd'hui, dans la réforme des institutions, ou leur évolution, on ne sait pas exactement où l'on va.

Depuis 15 jours, 3 semaines, je crois que vous avez tous entendu parler de la fameuse Métropole Aix Marseille qui est en train d'exploser car tous les maires veulent récupérer leurs compétences, ils parlent d'une douzaine de compétences. Je trouve

qu'à un moment donné, quand on n'a pas l'adhésion des communes, en tout cas des maires, il y a aussi des compétences que l'on ne peut pas exercer, malgré les maires, malgré les municipalités. En revanche, il faut aussi prendre le temps de dialoguer, de discuter, et de mettre en chantier tout ce que l'on peut mutualiser parce que c'est l'avenir d'un territoire. On parle bien du Pays d'Arles au-delà de l'ACCM, d'un territoire de projets, et quand on dit « territoire de projets » il faut commencer à monter des projets communs et je comprends complètement cette délibération, c'est pour cela que je voterai pour.

C'est la suite de l'histoire. Chaque fois que l'on veut éloigner le citoyen de sa proximité on perd toujours en démocratie locale.

M. le PRESIDENT.- Merci également pour cette intervention. Nous allons passer au vote.

Pour (41) : Mesdames et Messieurs :

ABONNEAU, ASPORD, BALGUERIE-RAULET, BARZIZZA, BIROT-VALON, BONNET, BONO, BOUILLARD, DE CAROLIS, DE CAUSANS, DEBICKI, DELLANEGRA, FARENQ, FAVIER, FERRAND-COCCIA, GILLES, GRAILLON, GUIGUE, IMBERT, JACQUOT, JALABERT, KOUKAS, LAUFRAY, LAUGIER-SERISANIS, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MARTEL-MOURGUES, MARTINEZ, MEGALIZZI, MISTRAL, NAVARRO, OUVRARD, PAMS, PONS, PORTELA, QUAIX, RAFAI, RAVIOL, SOUQUE

Contre (1) : Monsieur GIRARD

LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.

C'est donc adopté, je vous en remercie.

La délibération n° 2 concerne la présentation d'un rapport du suivi des observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes, vous venez d'y faire allusion.

2 : Assemblées / Rapport de suivi des observations définitives de la chambre régionale des comptes.

M. le PRESIDENT.- Vous savez que l'ACCM devait informer, tout comme les communes d'ailleurs, dans un délai d'un an, les actions entreprises à la suite des observations de cette Chambre. Pour rappel, ce rapport contenait 3 principales remarques. D'abord, il faisait référence à une mutualisation des services presque inexistante. Ensuite, il s'interrogeait sur le traitement de certaines compétences. Et enfin, il faisait état de plusieurs recommandations financières.

Alors, si l'on prend ces 3 points dans l'ordre. En ce qui concerne la mutualisation, plusieurs actions ont été entreprises sur l'année écoulée visant à renforcer les formes de mutualisation entre ACCM et ses communes membres. Le départ anticipé du DGS, M. Bertrand Sert, qui était donc mutualisé entre l'ACCM et la Ville d'Arles, n'a, en outre, rien diminué de nos objectifs en la matière. Comme l'atteste le récent recrutement de M. Laurent Decamps, qui est Directeur général adjoint espaces publics et interventions techniques, et qui a été mutualisé ACCM et Ville d'Arles. Il est arrivé le 26 juillet dernier. Des réflexions sont également en cours avec les communes membres pour savoir s'il y a des services, des actions, à mutualiser. Je crois que la philosophie est

d'être le plus pragmatique possible : ce qui peut être bien fait dans les communes doit rester dans les communes ; ce qui peut être mieux fait au niveau de l'ACCM doit passer à l'ACCM.

Je crois que tous les maires qui constituent cette agglomération vont dans ce sens-là et ont la même réflexion d'être le plus pragmatique possible et le plus efficient possible.

Concernant ensuite le transfert des compétences, la CRC a fait remarquer que l'ACCM n'en exerçait certaines que partiellement, comme celles liées au développement économique. En réponse, ces derniers mois l'ACCM a été, j'ai envie de dire, très proactive dans le soutien économique des acteurs de son territoire, par la valorisation du label « Ville et Métiers d'Art », par la création de fonds dédiés pour faire face à la crise de la COVID 19, par le pilotage et l'accompagnement du dispositif « Action Cœur de Ville » à Tarascon et à Arles, et prochainement, « Petites villes de demain », on en parlera dans un instant, à Saint-Martin-de-Crau, puis enfin, par la poursuite de 3 dispositifs FISAC. En outre, une réflexion globale s'est ouverte sur les contours de la compétence « Développement économique » pour mettre à jour, si nécessaire, sa définition et son périmètre d'intervention.

Autre compétence pointée par la Cour Régionale des Comptes, c'est la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés, où la Chambre s'interrogeait sur l'équilibre de cette compétence et son évolution. Il était en effet démontré que, de 2017 à 2018 (date de fin de l'analyse de la CRC), aucune économie d'échelle n'avait été recherchée, et face à ce constat, une étude a été lancée, diligentée, visant à identifier et mettre en œuvre les éventuels leviers d'optimisation des circuits de collecte, et le rendu de l'étude est programmé pour juin 2022.

Enfin, le troisième point concernant les recommandations financières. La CRC a noté, d'une part, des améliorations à réaliser sur la diffusion de l'information financière qui ont, depuis lors, été résolues. Tout le monde peut en témoigner. D'autre part, une dégradation des finances de l'ACCM. Cette dégradation résulte notamment du transfert de la compétence « Collecte et traitement des déchets ménagers », mais aussi de la progression de ses propres charges de gestion. Ceci a eu pour conséquence, depuis 2017, une division de l'épargne brute, l'assèchement de la trésorerie de la collectivité, et une croissance de l'endettement.

Il convient donc aujourd'hui d'inverser pour nous cette tendance observée en dégageant des marges de manœuvre nouvelles, ce que nous nous employons à faire. Et le prochain budget –je me tourne vers Mme L'excellent– en témoignera sans doute, en tout cas les prochaines années en témoigneront également.

Le nouvel exécutif de l'ACCM, vous le voyez, est pleinement mobilisé et peut se satisfaire des réponses déjà apportées depuis un an aux recommandations de ce rapport de la Cour Régionale des Comptes, même si, bien sûr, nous devons continuer, renforcer nos efforts afin d'être le plus exemplaire possible.

L'ensemble des évolutions dont notre collectivité a besoin pour se redresser va demander, il faut le dire avec beaucoup de franchise, beaucoup de travail, beaucoup de volonté, et sans doute un certain nombre de sacrifices. Nous aborderons cela très prochainement, sans doute dans les prochains Conseils communautaires. En tout cas, sachez que ce défi est abordé par l'ensemble des 6 maires qui constituent notre agglomération avec beaucoup de confiance et de détermination.

Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur ce rapport ? Monsieur Rafai.

M. RAFAI.- Sur la partie finances et le manque de trésorerie, oui, c'est une réalité, mais les maires sont-ils prêts aujourd'hui à renoncer à la dotation de solidarité de l'ACCM ? Ce qui permettrait d'avoir quand même des marges de manœuvre pour des investissements. Je sais que cela va être dur parce que les maires ont toujours besoin de cela pour boucler les budgets communaux, les uns et les autres. C'est une vraie question. On n'a pas réussi à le faire avant parce qu'il y avait aussi cette réalité des baisses de dotations d'Etat qui n'ont pas permis aux communes d'être autonomes de ce côté-là.

Et je rajouterai, sur les compétences en tout cas, pourrait-on avoir une réflexion sur les thématiques sport et culture ? Je parle bien en termes d'investissement, je ne parle pas de fonctionnement. Je pense qu'il serait intéressant de trouver un équilibre d'équipement et l'ACCM peut avoir des leviers pour pouvoir faire de l'investissement, que ce soit dans les villes mais surtout dans nos petites villes et nos petits villages ruraux. Cela permet d'avoir une vision sur ces investissements –je ne parle que de l'ACCM– mutualiser les investissements pour des équipements culturels et sportifs.

M. le PRESIDENT.- Merci pour vos remarques, Monsieur Rafai. Monsieur Girard.

M. GIRARD.- Je vais mettre un petit bémol à ce que vous venez de dire sur l'énergie et l'investissement que toutes les communes ont envie de mettre dans l'ACCM parce que, quand on voit le nombre d'absents au fur et à mesure des Conseils communautaires, j'ai l'impression que les élus ne se sont pas vraiment emparés de ce Conseil communautaire et je mesure la difficulté de la jouer collectif.

Sur l'expérience de mutualisation des services qui sont décrits dans le rapport que vous nous avez fait passer j'ai envie de dire que, avec l'expérience du DGS, vous avez malheureusement laissé peu de chance à cette expérience de réussir. Une réorganisation cela ne se décrète pas, cela se travaille. Vous parlez de la mise à disposition des agents de la DSIT dans le rapport mais l'on voit dans quel état est ce service en grève à la Ville d'Arles depuis plusieurs semaines. Encore une fois, il y a beaucoup de bonnes intentions mais c'est du travail derrière qui n'a pas été fait.

Vous avez mutualisé le Cabinet de l'ACCM et le Cabinet du Maire mais l'on a voté encore 2 nouveaux membres de Cabinet à l'ACCM le mois dernier, j'ai donc l'impression que vous mettez plus de moyens à vous entourer qu'à donner des moyens de travailler aux équipes.

Pour porter un projet commun le chemin est long et il va falloir changer une partie du logiciel des élus. Il y a plein de prérogatives qui n'ont pas été mutualisées. On vient de repousser l'action sociale. Le PLU. La compétence « Tourisme » est, en partie à l'ACCM, en partie aux communes, on ne comprend pas, on en arrive à des situations un peu absurdes, j'ai envie de dire. J'ai lu dans la presse il y a quelques semaines qu'un pêcheur Arlésien n'a pas le droit d'avoir une place au port des Saintes-Maries-de-la-Mer alors que c'est un volet économique qui est une prérogative de l'ACCM.

Il y a donc quand même encore des absurdités et une espèce de repli sur soi sur certains aspects qui, à mon avis, ne va pas dans le sens qu'il faudrait que l'on aille.

Hormis la gestion de l'eau et des déchets, on a l'impression que ce projet de territoire commun a du mal à s'inscrire et c'est regrettable. Je ne vous fais pas endosser cette situation, Monsieur le Maire, elle tient certainement aussi à l'historique de l'ACCM, mais je voudrais préciser aussi la difficulté. Vous parliez tout à l'heure de la communication autour du budget de l'ACCM, la difficulté des citoyens aussi à

comprendre exactement ce que fait la Communauté d'agglomération et qui ne joue peut-être pas en faveur. Il n'y a plus de bulletins d'information. Moi je rencontre constamment des gens qui ne comprennent pas où se prennent les décisions. Il y a donc déjà peut-être tout un travail à faire, de construire un projet commun, de s'y investir vraiment et de travailler sur les mutualisations au lieu de les décréter comme cela. Merci beaucoup.

M. le PRESIDENT.- Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'interventions sur ce rapport ? (Pas d'autre observation.)

Je vous demande donc d'en prendre acte.

Le conseil communautaire prend acte de la délibération.

Nous allons passer à la délibération suivante, elle se rapporte à l'adoption de la charte régionale de l'eau de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

3 : Aménagement / Adoption de la Charte régionale de l'eau de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

M. le PRESIDENT.- La Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette, notre ACCM, s'inscrit dans une réflexion, vous le savez, globale sur la gestion et le partage de la ressource en eau. C'est un sujet extrêmement important pour notre territoire, qu'il s'agisse de la Crau ou de la Camargue. Ainsi que sur la préservation de la biodiversité aquatique. C'est pourquoi il est proposé au Conseil communautaire d'adopter la charte régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur de l'eau, dont l'objectif majeur, vous le savez, est de garantir durablement l'accès à l'eau à l'échelle régionale.

Y a-t-il sur ce point, et sur cette charte, des remarques que vous souhaitez porter à la connaissance du Conseil ? Monsieur Girard.

M. GIRARD.- A l'occasion de la signature de l'adhésion à cette charte, contre laquelle je ne vais pas m'opposer, même si elle me semble un peu légère et quelquefois ne pas embrasser, ne pas se saisir des enjeux à leur juste importance, mais ce n'est pas grave, c'est un début, et cela peut être, je l'espère, le début d'un travail commun. Je voudrais juste rappeler les problématiques locales liées à l'eau. Que ce soit l'eau ressource ou l'eau biodiversité, comme vous l'avez déjà dit. Je me suis reposé sur un rapport du SYMCRAU qui date de 2019, qui s'appelle « Synergies » et qui nous parle de l'équilibre actuel du système aquifère de Crau. Tout le monde sait que notre eau potable dépend évidemment de cette nappe de Crau. Il a travaillé sur la prospective en 2050 avec, d'une part le contexte des changements climatiques qui amèneront des pluies plus faibles, ainsi que la tension et la pression qui s'exercent actuellement en Crau sur les milieux naturels et agricoles et qui privent, en termes de surface, le fait de pouvoir recharger cette nappe. Et il y a une troisième donnée à prendre dans l'équation, c'est que les forts épisodes de sécheresse qui vont être amenés à persister sur le territoire vont conduire à des mesures de gestion radicales pouvant affecter les usages réglementaires non-prioritaires mais d'importance économique, comme l'agriculture et l'industrie.

En tout état de cause, ce rapport nous dit qu'en 2050 il ne sera plus possible de conserver les usages actuels de la nappe et qu'il faudra arbitrer dans un contexte de raréfaction de la disponibilité.

Dans le même temps, l'Etat porte une concertation en ce moment sur plusieurs projets : Clésud, 50 ha qui vont être détruits, 25 ha de prairies, 25 ha de vergers, pour faire du logistique ; Grand Bayanne à Istres, 25 ha de foin qui vont être détruits ; la zone du Tubé à Istres, 20 ha de foin ; une zone commerciale à Salon-de-Provence, 8 ha ; La Thominière à Saint-Martin-de-Crau, 23 ha ; le Pôle aéronautique à Istres ; le GPMM, 800 ha. Sans compter les gros aménagements : l'autoroute Arles, l'autoroute Fos-Salon. Je vous reproche très souvent de porter ces projets sans voir l'impact que cela aura dans le futur, et là, à travers ce projet de charte, on voit que tout cela se télescope.

Je voudrais également vous parler de la pollution des eaux. Vous avez parlé de la Camargue tout à l'heure. La semaine dernière, la réserve nationale de Camargue a présenté son compte rendu scientifique dans lequel il y a un volet « Etudes de la qualité des eaux de Camargue ». Je vais vous la faire courte. C'est le laboratoire CARSO de Villeurbanne qui fait ces relevés et c'est dans le cadre d'un plan multi-partenarial qui vise à diminuer la pollution agricole à l'échelle du bassin, notamment du Fumemorte, qui s'inscrit dans un contrat delta Camargue depuis 2014.

Ce rapport nous dit que depuis 2008 les études montrent que 98 % des pesticides retrouvés dans l'eau des lagunes de l'île de Camargue résultaient de l'agriculture, et notamment de la culture du riz, et que cette interconnexion des zones humides et des zones agricoles conduit à une contamination chronique des écosystèmes aquatiques. En raison de cette position de réceptacle, les eaux de la réserve sont particulièrement menacées, comme le montrent ces travaux depuis 2014. 2020 ne fait pas exception. 2019 était déjà un triste record en termes de pollution. Et je vous rappelle que depuis 2006 plusieurs extraits de résolutions du Conseil de l'Europe recommandent de limiter les rejets d'eaux agricoles dans la réserve, notamment l'Etang de Vaccarès, et recommandent de faire appliquer strictement la limitation de ces rejets d'eaux agricoles et de poursuivre ou d'entamer une collaboration avec les riziculteurs dans un principe de développement durable.

Il y a des outils qui permettent de mesurer les taux de pollution, notamment la Norme Qualité Environnementale (la NQE) qui définit la concentration d'un polluant ou d'un groupe de polluants qui ne doit pas être dépassée afin de protéger la santé humaine et l'environnement, puisque dans l'environnement il y a évidemment la santé humaine. Mais ces normes NQE ne prennent pas en compte les effets cocktail, on se base à chaque fois sur un seul principe actif. On a retrouvé dans les canaux 54 polluants, 34 substances actives dans le Fumemorte, 20 dans le Versadou, et 11 dans le Rousty, 4 composés organométalliques, 3 types de phénols, et 7 composés organiques volatiles. Je vais vous passer les noms de tous ces produits, la plupart interdits : chlorure de choline, interdit depuis 2004 ; diazinon, interdit depuis 2007 ; carbène benzamide, interdit depuis 2009. C'est pour les pesticides. On a également les fongicides : méthachlore, interdit depuis 2003 ; DNOC, interdit depuis 2000 ; dinosèbe, interdit depuis 1991. La plupart de ces pesticides dépassent en valeur les normes dont je parlais tout à l'heure. Pour la cyhalothrine lambda, elle dépasse sa valeur de 289 fois. Pour le méthachlore, 1,42 fois. Pour la cyhalothrine lambda dans l'autre canal, 137 fois. Et 1,45 fois pour l'azoxystrobine. Si l'on parle des métaux lourds maintenant, on a l'arsenic qui a dépassé de 5 fois la norme, l'uranium a dépassé de 6 fois, 16 à 17 fois pour le bore.

En termes réglementaires, on en arrive à une qualité de l'eau qui est classée en mauvais état chimique. Alors que depuis 1909 l'arrêt de la Cour d'appel d'Aix-en-Provence interdit tout rejet agricole dans le Vaccarès. Et l'on sait maintenant que ces éléments sont une source multifactorielle récente qui a un effet énorme sur les écosystèmes de l'Etang du Vaccarès centraux de la Camargue.

Les principes de la charte que vous nous amenez à signer aujourd'hui sont : savoir, gouverner, agir. Ce sont ses 3 piliers. Le savoir, ce sont les études qui nous l'amènent, et le constat est celui-ci sur la menace sur la nappe phréatique de Crau et sur les eaux de surface de la réserve de Camargue. Gouverner, on a des outils de gouvernance sur ce territoire, et notamment en Camargue, le Parc naturel régional.

Je vais donc vous poser trois questions autour de cette problématique. La première est sur la gouvernance et le futur du Parc naturel régional de Camargue. Il y a quelques semaines, M. Alvarez, qui était à vos côtés aux élections départementales avec Mme Graillon et Mme Aillet, tenait un discours assez surprenant dans lequel il épingle les gestionnaires actuels d'espaces naturels et d'une partie du réseau hydraulique en Camargue. Il dit que leur gestion est catastrophique, qu'elle empêche de vivre et d'exercer nos passions. Il dit qu'il représente la voix du peuple et il vous associe continuellement à ce propos. Ce peuple de Camargue qui entend remettre la main sur la gestion des espaces naturels. C'est donc une rhétorique surprenante qui sous-entend qu'il y a un peuple légitime, un vrai, et des Camarguais qui ne sont pas des Camarguais, ou qui sont un autre peuple qui aurait mis la main sur ces enjeux. Une rhétorique assez surprenante qui remet en cause la légitimité des chercheurs et des scientifiques. Et M. Alvarez se dit prêt –encore une fois, il vous associe à sa réflexion– à reprendre la main sur le Parc ou à quitter le Parc pour le saboter ouvertement.

J'ai donc une question : vous associez-vous à ces propos ou continuez-vous à porter le Parc en tant qu'instance de discussion, instance de gouvernance légitime, dans laquelle on peut débattre de tout mais dans laquelle, je pense, on ne peut pas remettre en cause les informations scientifiques ? Même si la mode, on le sait, est aux *fake news*.

La deuxième sera : quelle sera votre politique et quelles seront vos actions pour réduire, empêcher, la consommation des terres agricoles et naturelles en Crau qui fait peser une menace évidente sur notre ressource en eau potable ? C'est indéniable et ce sont les études du SYMCRAU qui nous le disent.

Et la troisième : quelle sera votre action pour surveiller et assurer une meilleure qualité des eaux de surface en Camargue, lutter contre les pollutions locales agricoles ? Je vous ai interrogé plusieurs fois sur votre projet pour la ruralité de la Camargue et je n'ai toujours pas de vision claire. Merci beaucoup.

M. le PRESIDENT.- Merci, Monsieur Girard. Je tiens à rappeler, peut-être pour ceux qui nous suivent par Internet, pour simplifier et clarifier l'action de cette charte et ce qu'elle propose. Cette charte régionale de l'eau de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur repose, vous l'avez dit, sur 3 piliers. Tout d'abord, la prise en compte de valeurs communes concernant les objectifs et les modalités de gestion de l'eau. Ensuite, la mise en place d'une instance de gouvernance partagée. Puis une stratégie de programme d'actions. Voilà pour cette charte.

Vous m'interrogez, Monsieur Girard, sur des sujets qui n'ont pas tout à fait à voir avec cette délibération, en tout cas concernant le Parc, mais je veux bien y répondre.

Le Parc, vous le savez, a toujours été considéré comme le Parlement de Camargue. C'est-à-dire que c'est une instance où la parole doit être libre et doit absolument circuler. J'ai toujours essayé de faire en sorte de réconcilier les différents points de vue. Nous avons des points de vue de Camarguais, de l'ensemble des Camarguais qui sont, soit des scientifiques, soit des chercheurs, ou des agriculteurs, des éleveurs, en tout cas du monde agricole. Et il y a parfois des logiques qui s'opposent.

Le Parlement de Camargue doit essayer de rapprocher les points de vue. Je pense que nous sommes aujourd'hui arrivés à un point où nous devons entendre la parole scientifique, nous devons considérer qu'il y a effectivement un impact climatique sur l'ensemble de notre planète, et particulièrement sur notre territoire. Nous devons donc faire en sorte que l'ensemble des habitants de notre territoire entendent ce message et que l'écologie, que la transition écologique que nous devons mener, soit une sorte de devoir partagé par tout le monde. Nous devons entendre ce discours-là.

Et puis il faut aussi entendre la voix de ceux qui travaillent, de ceux qui travaillent la terre, de ceux qui travaillent ce territoire, et de ceux qui ont, au cours des siècles, au cours de ces dernières décennies, fait la Camargue. Les hommes, les femmes, qui ont fait de leurs mains cette Camargue. Et vous le savez mieux que quiconque, cette Camargue n'est pas naturelle. Elle est le fruit de cette action de l'homme sur la nature. Il faut que les uns entendent le discours des autres, il faut que les uns entendent et comprennent que le monde est en train de changer, mais il faut aussi que les autres entendent qu'il y a des gens qui vivent sur ce territoire, qui y vivent depuis des décennies de façon la plus correcte possible, qui sont prêts à s'améliorer dans leurs méthodes de travail, mais qui font vivre la Camargue. Pour nous c'est une façon d'essayer de *rabibochoer* les esprits, en tout cas d'essayer de faire en sorte que cet avenir soit un avenir partagé et commun, et pérenne. Voilà sur la Camargue.

Sur le reste, les terres agricoles c'est une priorité et je ne pense pas qu'ici il y ait des gens qui veulent absolument ne plus considérer ces terres agricoles, dont on a tant besoin, soit en Crau, et soit en Camargue.

Quant à l'assurance d'une bonne gestion de l'eau, je pense qu'à l'ACCM nous avons montré l'exemple et que les fortes sommes que nous engageons (près de 8 M€ pour la restauration du canal de la Haute Crau) en sont l'un des multiples témoignages.

Voilà ce que je voulais vous dire sur ce sujet, et si nous avons épuisé la conversation je vous propose d'adopter, ou pas, cette charte. Monsieur Girard, vous voulez reprendre le micro, je vous l'accorde bien volontiers.

M. GIRARD.- Je vais vous reformuler mes questions. Je demande quelles sont les actions concrètes que vous allez mettre en place pour assurer, dans le cadre de la signature de cette charte, une meilleure qualité des eaux en Camargue. Vous ne m'avez absolument pas répondu. Et êtes-vous prêt à vous désolidariser de ce que l'on a entendu et à dire que la parole scientifique a une valeur particulière et qu'il convient de l'écouter et de ne pas la démonter au sein du territoire, tout simplement. Sur les actions, vous ne m'avez absolument pas répondu.

M. le PRESIDENT.- Sur les actions, vous le savez très bien, et comme je vous l'ai dit, et je l'ai signifié à ceux qui nous écoutent, cette charte est là aussi pour mettre en place une gouvernance partagée. C'est donc à travers cette gouvernance partagée que se déclineront les différentes actions, je ne vais pas présager de ce qui sortira de cette gouvernance partagée.

Quant à la parole scientifique, oui, je vous l'accorde, il y a une parole scientifique intéressante dont il faut admettre la véracité. Maintenant, Monsieur Girard, la parole doit rester aux élus. Que l'on me dise que la mer monte, ce qui est une parole scientifique, c'est incontestable. En revanche, faut-il ou pas laisser rentrer la mer en Camargue ? Ça c'est une décision du politique, ce n'est pas une décision des scientifiques. Et jusqu'à présent ce sont les politiques qui sont élus, c'est donc à eux à prendre la décision. En étant informés de la parole scientifique et des observations, mais c'est à eux à prendre la décision. Ce n'est pas aux scientifiques.

Monsieur Girard, je vous redonne la parole.

M. GIRARD.- Je pense que vous avez mal été informé sur le fait que la mer rentre en Camargue. Une expérience est menée sur les anciens salins qui consiste à ouvrir des brèches pour créer des zones tampons. Je ne vais pas vous réciter la fable du Chêne et du Roseau sur le fait que quelquefois la flexibilité est bien meilleure que la solidité qui peut rompre à tout moment. Comme quelquefois les zones d'épanchement des crues permettent, par une certaine élasticité de la zone d'épanchement, d'être plus efficaces en termes de prévention. C'est une expérience qui met en évidence que le fait d'ouvrir à certains endroits est beaucoup plus efficace que des enrochements immédiats.

Il y a une espèce de fantasme sur « On va laisser la mer envahir la Camargue » qui est totalement faux puisque la digue à la mer... Alors, je regrette que M. Raviol ne soit pas là, c'est le SYMADREM qui s'en occupe et jusqu'à maintenant il n'a jamais été question, ni pour les scientifiques, ni pour personne, d'ouvrir la digue à la mer, il faut donc arrêter avec ces fausses informations ou ces fantasmes sur « On laisse entrer la mer en Camargue ».

Quant au fait de lutter contre le sel, je pense que beaucoup de gens aimeraient bien lutter contre le sel et faire rentrer plus d'eau douce, mais, comme je le disais, tout cela est dépendant d'une bonne qualité de l'eau. Tant qu'il n'y aura pas un vrai travail sur la qualité de l'eau qui nous permettra d'amener de l'eau douce en Camargue pour lutter efficacement contre la remontée du sel et la hausse du niveau marin, contre laquelle on ne peut rien, on ne pourra pas travailler. On est dans le syndrome où l'on accuse celui qui porte la mauvaise nouvelle du changement climatique d'en être le responsable et c'est vraiment de la fausse information. Voilà tout ce que je voulais vous dire.

M. le PRESIDENT.- J'estime que je n'ai pas donné de fausses informations, je dis simplement la vérité et le constat de ce que nous pouvons avoir au niveau du Parc. J'essaie simplement de réconcilier des comportements, des avis, et de faire en sorte que nous partagions un avenir commun pour cette Camargue. Monsieur Rafai, vous souhaitez prendre la parole.

M. RAFAI.- Merci. Il est toujours intéressant que la Région essaie de fédérer l'ensemble du territoire sur la gestion de l'eau et du travail qu'il y a à faire, mais pour les problématiques... Parce que nos collègues des autres communes nous écoutent beaucoup sur notre histoire de Camargue, je sais que c'est connu mondialement mais enfin, ils ont aussi leurs soucis sur l'ensemble du territoire. Mais je dois simplement rappeler que la Camargue est quand même un Parc et que dans ce Parc il y a deux choses à faire c'est valoriser et préserver, c'est la charte du Parc.

Il y a 80 points où les salariés du Parc doivent mettre en œuvre toutes les thématiques, notamment la gestion de l'eau, et dans chaque Parc il y a obligation d'avoir un Conseil scientifique. Je crois qu'en Camargue il existe, comme dans les Alpilles. Les scientifiques émettent des idées et du travail et c'est effectivement la démocratie, le politique, qui doit décider sur l'avenir. Après, dès que l'on parle de phyto, de pesticides, il y en a un peu marre de culpabiliser les agriculteurs en permanence. Je ne parle pas du collègue Cyril Girard. Pendant 40, 50 ans, il fallait nourrir les gens, il fallait produire et produire, on leur a vendu du Monsanto, tous les produits, et aujourd'hui ils seraient presque coupables de la mauvaise santé des espèces et des êtres humains. Faisons plutôt le pari de les accompagner, d'aller vers une transition agricole avec cette transition écologique, je pense que c'est mieux pour tout le monde.

Sur ce territoire de Camargue, c'est aussi l'occasion de rappeler les devoirs du Conservatoire du Littoral. Je rappelle qu'il a gelé 6 000 ha à Salin-de-Giraud et qu'aujourd'hui il y a plus des us et coutumes sur le territoire. Je pense qu'il va falloir interpellier le Conservatoire du Littoral. On ne peut pas, comme cela, acquérir des terrains, sans plan de gestion et sans les moyens qui vont avec. Le Parc peut travailler comme il veut, il n'a pas les moyens de gérer ces 6 000 ha parce que ce sont des sommes pour l'avenir, et, du coup, on n'associe même plus les populations pour ce territoire.

Que l'on comprenne que les gens sont attachés à leurs coutumes, à leur identité territoriale, et l'on doit plutôt faire de la pédagogie sur cette transition écologique qui doit tous nous concerner. Le réchauffement climatique c'est chacun qui doit être concerné et ce n'est pas l'apanage de quelques-uns. Je veux bien aussi écouter les scientifiques, et ils ont souvent raison, comment concilier le rapport scientifique, les urgences, et en même temps la réalité et le temps des humains à réagir et à se mettre en place ?

M. le PRÉSIDENT.- Merci pour chacune de ces interventions. Nous allons pouvoir passer au vote.

Pour (42) : Mesdames et Messieurs :

ABONNEAU, ASPORD, BALGUERIE-RAULET, BARZIZZA, BIROT-VALON, BONNET, BONO, BOUILLARD, DE CAROLIS, DE CAUSANS, DEBICKI, DELLANEGRA, FARENQ, FAVIER, FERRAND-COCCIA, GILLES, GIRARD, GRAILLON, GUIGUE, IMBERT, JACQUOT, JALABERT, KOUKAS, LAUFRAY, LAUGIER-SERISANIS, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MARTEL-MOURGUES, MARTINEZ, MEGALIZZI, MISTRAL, NAVARRO, OUVRARD, PAMS, PONS, PORTELA, QUAIX, RAFAI, RAVIOL, SOUQUE

LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.

C'est donc adopté.

Nous passons à la délibération suivante, elle concerne la signature de la convention d'adhésion « Petites villes de demain » pour Saint-Martin-de-Crau.

4 : Rénovation Urbaine / Signature convention d'adhésion Petites Villes de demain Saint Martin de Crau.

M. le PRESIDENT.- En effet, après les conventions d'« Action Cœur de Ville » d'Arles et de Tarascon, il est également proposé de présenter la convention d'adhésion au programme « Petites villes de demain » pour la Ville de Saint-Martin-de-Crau et celle-ci a été retenue.

« Petites villes de demain », qu'est-ce que c'est ? Cela vise à aider les Villes moyennes et créer les conditions de redynamisation durable de leur cœur de ville. La proposition de la convention engage une phase d'initialisation de 18 mois qui a pour objectif de définir, d'ajuster et de compléter le projet de développement et de revitalisation du cœur de Ville. Est-ce que Madame la Maire de Saint-Martin-de-Crau veut s'exprimer sur ce sujet avant que l'on passe au vote ?

Mme LEXCELLENT.- A Saint-Martin-de-Crau nous avons postulé et nous avons été sélectionnés pour « Petites villes de demain », parce que notre ville est une ville un peu spéciale, qui dépendait d'Arles d'ailleurs, et en 2025 nous fêterons les 100 ans d'indépendance. Cette ville était en fait une route où s'est bâtie la ville le long de la route. Il est vrai que nous n'avons pas de cœur de ville et que nous essayons d'y travailler. Comme dans toutes les villes, il y a beaucoup de banques, d'agences, il y a beaucoup de choses comme cela, mais moins de commerces, et nous aimerions changer un peu la donne, essayer peut-être de faire une place centre de ville, de village. On a beaucoup d'ambitions pour essayer d'étendre un peu ce cœur de ville. Pour cela, nous avons besoin de soutien, et surtout que l'on nous dise comment on pourrait faire. On a fait travailler le CAUE et d'autres organismes pour justement choisir après ce que nous voulons faire de notre ville.

M. le PRESIDENT.- Vous avez 18 mois pour préparer ce chantier et ce beau projet. Y a-t-il des demandes de parole sur ce point ? (Pas d'observation.)

On va passer au vote.

Pour (42) : Mesdames et Messieurs :

ABONNEAU, ASPORD, BALGUERIE-RAULET, BARZIZZA, BIROT-VALON, BONNET, BONO, BOUILLARD, DE CAROLIS, DE CAUSANS, DEBICKI, DELLANEGRA, FARENQ, FAVIER, FERRAND-COCCIA, GILLES, GIRARD, GRAILLON, GUIGUE, IMBERT, JACQUOT, JALABERT, KOUKAS, LAUFRAY, LAUGIER-SERISANIS, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MARTEL-MOURGUES, MARTINEZ, MEGALIZZI, MISTRAL, NAVARRO, OUVRARD, PAMS, PONS, PORTELA, QUAIX, RAFAI, RAVIOL, SOUQUE

LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.

C'est donc adopté.

Marie-Rose, vous allez garder la parole pour la délibération suivante, la n° 5, elle concerne le budget principal et l'admission en non-valeur.

5 : Finances / Budget principal – Admission en non-valeur.

Mme LEXCELLENT.- (Lecture du rapport.)

M. le PRESIDENT.- Merci. Y a-t-il sur ce point des demandes de parole ? (Pas d'observation.)

Pour (42) : Mesdames et Messieurs :

ABONNEAU, ASPORD, BALGUERIE-RAULET, BARZIZZA, BIROT-VALON, BONNET, BONO, BOUILLARD, DE CAROLIS, DE CAUSANS, DEBICKI, DELLANEGRA, FARENQ, FAVIER, FERRAND-COCCIA, GILLES, GIRARD, GRAILLON, GUIGUE, IMBERT, JACQUOT, JALABERT, KOUKAS, LAUFRAY, LAUGIER-SERISANIS, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MARTEL-MOURGUES, MARTINEZ, MEGALIZZI, MISTRAL, NAVARRO, OUVRARD, PAMS, PONS, PORTELA, QUAIX, RAFAI, RAVIOL, SOUQUE

LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.

C'est donc adopté.

Marie-Rose, vous gardez la parole pour la délibération n° 6.

6 : Moyens généraux / Prestations de service d'assurances pour la Communauté d'Agglomération ACCM.

Mme LEXCELLENT.- (Lecture du rapport.)

M. le PRESIDENT.- Des questions ? Y a-t-il autre chose à ajouter sur cette délibération ?

Mme LEXCELLENT.- Non, c'est simplement approuver l'attribution des marchés d'assurances.

Pour (42) : Mesdames et Messieurs :

ABONNEAU, ASPORD, BALGUERIE-RAULET, BARZIZZA, BIROT-VALON, BONNET, BONO, BOUILLARD, DE CAROLIS, DE CAUSANS, DEBICKI, DELLANEGRA, FARENQ, FAVIER, FERRAND-COCCIA, GILLES, GIRARD, GRAILLON, GUIGUE, IMBERT, JACQUOT, JALABERT, KOUKAS, LAUFRAY, LAUGIER-SERISANIS, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MARTEL-MOURGUES, MARTINEZ, MEGALIZZI, MISTRAL, NAVARRO, OUVRARD, PAMS, PONS, PORTELA, QUAIX, RAFAI, RAVIOL, SOUQUE

LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.

M. le PRESIDENT.- C'est donc adopté.

Délibération n° 7, elle concerne cette fois-ci l'attribution « Marché d'entretien ménager des bâtiments ACCM ».

7 : Moyens généraux / Attribution marché d'entretien ménager des bâtiments ACCM.

Mme LEXCELLENT.- (Lecture du rapport.)

M. le PRESIDENT.- Merci. Je vous ai annoncé tout à l'heure, lorsque nous avons vu les réponses au rapport de la Cour des comptes, que nous engagerions un certain

nombre d'économies, notamment des économies de fonctionnement, ça en est une puisque le montant économisé pourrait être de l'ordre de 100 000 €, comme vous l'a rappelé Mme L'excellent.

Pour (42) : Mesdames et Messieurs :

ABONNEAU, ASPORD, BALGUERIE-RAULET, BARZIZZA, BIROT-VALON, BONNET, BONO, BOUILLARD, DE CAROLIS, DE CAUSANS, DEBICKI, DELLANEGRA, FARENQ, FAVIER, FERRAND-COCCIA, GILLES, GIRARD, GRAILLON, GUIGUE, IMBERT, JACQUOT, JALABERT, KOUKAS, LAUFRAY, LAUGIER-SERISANIS, L'EXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MARTEL-MOURGUES, MARTINEZ, MEGALIZZI, MISTRAL, NAVARRO, OUVRARD, PAMS, PONS, PORTELA, QUAIX, RAFAI, RAVIOL, SOUQUE

LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.

C'est donc adopté, je vous en remercie.
La n° 8 concerne un avenant.

Mme L'EXCELLENT.- Je ne vous ai pas précisé les lots 1, 2 et 3 puisque vous les avez dans la délibération.

8 : Moyens généraux / Avenant n°4 marché 2017-59 – Entretien ménager.

Mme L'EXCELLENT.- (Lecture du rapport.)

Là c'est pareil, vous les avez. Le lot 1 ce sont les locaux administratifs d'ACCM à Arles, le lot 2 c'est l'ACCM à Saint-Martin-de-Crau, et le lot 3 c'est l'ACCM à Tarascon.

M. le PRESIDENT.- Merci. Nous allons passer au vote.

Pour (42) : Mesdames et Messieurs :

ABONNEAU, ASPORD, BALGUERIE-RAULET, BARZIZZA, BIROT-VALON, BONNET, BONO, BOUILLARD, DE CAROLIS, DE CAUSANS, DEBICKI, DELLANEGRA, FARENQ, FAVIER, FERRAND-COCCIA, GILLES, GIRARD, GRAILLON, GUIGUE, IMBERT, JACQUOT, JALABERT, KOUKAS, LAUFRAY, LAUGIER-SERISANIS, L'EXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MARTEL-MOURGUES, MARTINEZ, MEGALIZZI, MISTRAL, NAVARRO, OUVRARD, PAMS, PONS, PORTELA, QUAIX, RAFAI, RAVIOL, SOUQUE

LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.

C'est donc adopté. Merci beaucoup, Madame L'excellent.

Nous allons passer à la délibération n° 9, celle-ci est rapportée par M. Rémy Jacquot, elle concerne un avenant au marché de gestion de la déchèterie communautaire de Saint-Martin-de-Crau.

9 : Déchets ménagers et assimilés / Marché public n°2017-53, gestion de la déchèterie communautaire de Saint-Martin-de-Crau. Adoption de l'avenant n°3.

M. JACQUOT.- Merci, Monsieur le Président. Cet avenant vise à prolonger le contrat de gestion de la déchèterie de Saint-Martin-de-Crau pour une durée de 1 mois.

C'est tout simplement suite à un problème de gestion technique parce que l'on souhaitait aboutir sur cet appel d'offres lors de ce Conseil, on va le repousser de 1 mois. On a eu un petit délai. C'est paru un jour en retard au journal officiel, c'est un problème technique. On prolonge de 1 mois aux conditions de prix inchangées. Il n'y a aucun changement dans les conditions de prix du marché.

M. le PRESIDENT.- Merci. Monsieur Rafai, vous vouliez prendre le micro.

M. RAFAI.- Je voulais profiter de cette délibération sur la gestion des déchets. On sait qu'à Arles il est prévu qu'il y ait une déchèterie conforme et qui puisse recevoir des déchets mais est-ce qu'aujourd'hui l'ACCM peut le faire ? Il faudrait quand même faire un inventaire sur notre territoire de ces décharges sauvages qui se multiplient partout. Ce sont des incivilités de personnes, que ce soit des artisans... Je parle bien de quelques-uns, ce n'est pas tout le monde. A-t-on la capacité à l'ACCM de faire cette enquête ? Ou le confier à quelqu'un. Je trouve que c'est assez phénoménal ces derniers temps sur le territoire, la partie Crau et la partie Camargue. C'est assez important.

M. le PRESIDENT.- En effet, on a constaté un certain nombre de dépôts sauvages. Alors, combien sont-ils ? Je ne l'ai pas en tête. Mandy Graillon, pouvez-vous répondre ?

Mme GRAILLON.- Oui, ce sont des phénomènes qui se multiplient. On n'a pas des déchèteries en très bon état, c'est aussi pour cela qu'on a lancé le plan sur l'ensemble des déchèteries de l'agglomération, pour les remettre en état, pour revoir les horaires d'ouverture, pour essayer de notre côté d'optimiser au maximum le service rendu.

Après, sur la question de la « répression », c'est compliqué parce que la Communauté d'agglomération n'a pas de pouvoir de police, cela reste de la compétence des Villes. Chacun de son côté essaie donc de mettre en place ce type de brigade. Sur Arles elle vient de commencer le mois dernier, sur les autres communes je sais que cela existe déjà. Mais aujourd'hui les moyens qui sont à notre disposition sont très réduits puisqu'on sait que, même quand on fouille les déchets et que l'on trouve des preuves, ce sont des preuves qui sont très fragiles. Et ensuite, devant un jugement, on nous dit que la police municipale normalement n'a pas le droit de mener d'enquêtes et d'investigations parce que ce n'est pas dans ses prérogatives. Ils doivent donc absolument faire du flagrant délit, ce qui, du coup, est très compliqué.

Je pense qu'il faut que l'on ait des moyens législatifs et nationaux supplémentaires pour lutter contre ce fléau qui est national, et aujourd'hui on voit bien que la police nationale et la gendarmerie n'ont malheureusement pas le temps, ni les effectifs, pour s'en occuper. Nous, on est prêt à s'en occuper. On a chacun dans nos différentes polices municipales des agents sur ces thématiques-là mais il faut leur donner les outils pour pouvoir sanctionner, et notamment les professionnels qui, aux sorties de villes, ou même parfois en pleine nature, souillent complètement nos territoires, dans des endroits où l'on ne peut pas contrôler en permanence, on n'a pas de caméras, on n'a pas d'agents 24 heures sur 24 dans toutes les roubines. Il est vrai que l'on y travaille mais je pense que l'on est aussi fragile au niveau national sur les outils que l'on peut employer contre ce fléau.

M. RAFAI.- Je sais très bien que c'est compliqué mais je me dis que prendre des photos quand même... Communiquer là-dessus, via l'ACCM ou chaque commune. Peut-être qu'il peut y avoir une utilisation des communes occasionnellement pour cette petite thématique, qui est très importante, et pour choquer un peu. Parce que la population, si elle est informée, peut aussi réagir. Et comme on va aller vers la transition écologique pour tout le monde, et pas que pour quelques-uns, cela passe aussi par l'éducation et la sensibilisation par rapport à cela. On parle des professionnels mais il y a aussi des citoyens privés. Parce que la déchèterie est fermée à 17h, ils arrivent à 17h15, ils déchargent juste à côté. Je crois qu'à un moment donné ce sont des incivilités aussi importantes pour moi que celles dans les centres-villes ou dans les quartiers. C'est de la délinquance sur l'environnement.

L'Etat et l'Europe sont toujours les premiers à nous donner des directives et des cadres, sans les moyens bien sûr pour les exécuter. Je crois qu'il faut faire un travail de sensibilisation là-dessus parce que c'est l'un des sujets majeurs pour moi, en tout cas à la Ville, même si tous les sujets touchant à l'environnement et à l'écologie sont importants, mais celui-là c'est de la délinquance sur l'environnement.

M. le PRESIDENT.- Monsieur Girard, vous avez souhaité prendre la parole.

M. GIRARD.- J'abonde à tout ce que dit Mohamed et marque ma solidarité à l'endroit de l'ACCM par rapport à cette problématique. Je suis convaincu que c'est de la délinquance à ce niveau-là, surtout quand ce sont des entreprises, on l'a vu il me semble en début d'été à Saliers où c'était vraiment... On a affaire à des maffias organisées.

La question que je voulais poser c'est : en termes de réponse règlementaire il y a des Communautés d'agglomération qui, dans ce genre de cas, se constituent partie civile et déposent une plainte au Parquet pour obliger le procureur à s'en saisir. J'avais déjà abordé cette question l'an dernier sur Saint-Martin-de-Crau où je regrettais que vous ne l'ayez pas fait. La constitution de partie civile oblige le procureur à se saisir de l'enquête, je voulais donc savoir si vous aviez changé d'avis sur ce genre de démarche et si, par rapport à cette problématique, il y avait des démarches que vous auriez pu faire en ce sens.

M. le PRESIDENT.- Madame L'excellent.

Mme LEXCELLENT.- Je vous réponds, Monsieur Girard. Nous, nous avons été jusqu'au bout des choses à Saint-Martin-de-Crau, nous avons fait un référé pour arrêter des camions, parce que c'est une vraie mafia, comme on dit, mais l'on a été débouté de notre référé quand même. Alors, même si l'on va jusqu'au bout... Il y aura le jugement plus tard, on verra ce que cela donnera, mais l'on se casse la tête, on y va, on prend des risques, il faut le savoir, parce que justement ce n'est pas anodin tous ces camions qui arrivent dans des manades... Et qu'est-ce que cela donne ? Un référé où l'on est débouté, où l'on nous dit « Non, il n'y a rien », parce que l'on a mis de la terre dessus. On est encore avec Mme la Sous-préfète, on va refaire une réunion, mais je ne vois pas où cela va nous mener. Tant qu'il n'y aura pas l'Etat qui s'en mêlera, je pense que c'est de l'énergie perdue.

Mme GRAILLON.- D'ailleurs, on était avec Mme L'excellent la semaine dernière en réunion avec le procureur qui avait réuni l'ensemble des maires du Pays d'Arles. Il y avait pas mal de questions plutôt liées à la délinquance, etc., mais cette question est venue en fin de réunion sur le tapis parce qu'on lui a tous fait part de notre désarroi face à cela, de notre manque d'outils. Mme L'excellent a justement témoigné sur cette affaire-là, cela a ému beaucoup de monde, et aujourd'hui qu'est-ce que l'on nous dit ? Comme ils ont remis de la terre par-dessus, que pour l'instant, en l'état actuel des choses, il n'y a rien à faire. C'est la même chose sur l'affaire de Saliers où la gendarmerie a ouvert une enquête, mais c'est très long. Du coup, l'opinion publique se demande aussi ce que l'on fait, pourquoi on est immobile et que l'on ne fait rien face à tout cela.

Le procureur en est conscient et c'est même lui qui nous a dit qu'aujourd'hui il n'avait pas d'outils efficaces à nous proposer, et que même l'outil dont on avait parlé – parce que l'on avait envisagé de mettre en place des caméras embarquées, que l'on peut mettre parfois sur des lieux où cela arrive à répétition, certaines communes en achètent et les mettent 24 heures ou 48 heures– eh bien d'après lui, il nous a expliqué que ça aussi c'était fragile et qu'aujourd'hui il n'y avait pas de législation qui nous permettait d'utiliser ces preuves-là. Je pense qu'il faut qu'il y ait une vraie prise de conscience au niveau national pour que l'on ait des outils. Le référé dont vous parlez, cela peut arriver dans certains cas et je ne suis pas trop au courant de la procédure, mais d'avoir peut-être quelque chose aussi à disposition de nos agents, de police municipale ou autres, aux gardes-champêtres, mais qu'ils puissent vraiment agir, sanctionner, et ne pas donner l'impression que c'est en impunité parfaite.

Mme LEXCELLENT.- Nous-mêmes nous avons un autre problème sur la commune, entre Istres, qui laisse justement déposer comme cela, et nous, cela commence sur Saint-Martin également à être déposé. Nous avons écrit au Préfet, après... Voilà. On écrit au Préfet mais que fait-on en plus ? Je ne sais pas. J'ai l'impression que cela ne sert à rien. C'est une affaire qui est vraiment difficile.

M. le PRESIDENT.- Monsieur Girard, vous vouliez reparler ?

M. GIRARD.- Je voulais juste dire à Mme L'excellent que je ne la remettais pas en cause, je prenais l'exemple de Saint-Martin pour illustrer le fait que ce n'était pas un phénomène nouveau mais en aucun cas je ne voulais remettre en cause son action dans ce débat. Je posais la question globalement de l'action de l'ACCM, en aucun cas elle n'était visée par mes propos.

Mme LEXCELLENT.- Je sais bien que ce n'est pas moi que vous visiez, ce n'est pas ce que je veux dire, je veux dire que c'est un sujet très difficile. Nous avons 2 ASVP que nous avons formés pour être gardes-champêtres, pour essayer justement de circuler sur l'agglomération, et sur le reste bien sûr, les alentours, pour pouvoir verbaliser. Mais est-ce que cela donnera quelque chose ? On le verra plus tard.

M. le PRESIDENT.- Merci. On va revenir à la délibération concernant ce marché présenté par Rémy Jacquot. Qui est contre ?

Pour (42) : Mesdames et Messieurs :

ABONNEAU, ASPORD, BALGUERIE-RAULET, BARZIZZA, BIROT-VALON, BONNET, BONO, BOUILLARD, DE CAROLIS, DE CAUSANS, DEBICKI, DELLANEGRA, FARENQ, FAVIER, FERRAND-COCCIA, GILLES, GIRARD, GRAILLON, GUIGUE, IMBERT, JACQUOT, JALABERT, KOUKAS, LAUFRAY, LAUGIER-SERISANIS, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MARTEL-MOURGUES, MARTINEZ, MEGALIZZI, MISTRAL, NAVARRO, OUVRARD, PAMS, PONS, PORTELA, QUAIX, RAFAI, RAVIOL, SOUQUE

LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.

C'est donc adopté.

Rémy Jacquot, vous gardez la parole pour la délibération n° 10.

10 : Commande publique / Attribution de l'accord-cadre multi-attributaire à marchés subséquents pour des travaux d'entretien et d'amélioration des bâtiments et des déchèteries communautaires (10 lots).

M. JACQUOT.- La délibération n° 10 concerne un appel d'offres, c'est un accord-cadre de type multi-attributaire, un marché subséquent pour des travaux d'entretien et d'amélioration des bâtiments et des déchèteries communales. C'est un marché que l'on a conçu en 10 lots. L'objet de cet appel d'offres est de donner aux services des moyens techniques de gestion adaptés pour être plus efficaces et surtout plus rapides dans les interventions. Par exemple, pour faire de la maçonnerie, les petits murets qu'il y a dans les déchèteries, jusqu'à maintenant on mettait cela dans un gros marché avec tout un tas de travaux différents, ce qui fait que l'on prenait des délais qui n'étaient pas raisonnables. L'objectif est de donner de la souplesse, de la rapidité, et donc de l'efficacité.

On a monté ce marché en 10 lots qui correspondent aux spécialités différentes, telles que : la maçonnerie, la menuiserie, les clôtures, etc. En page 2 de votre délibération vous avez les montants qui sont attribués pour chaque lot. C'est un marché pour 4 ans. Par exemple, le lot 1, pour la période 1, est de 240 000 €. Si vous faites la somme de tous les lots, vous arrivez à peu près à 900 000 €.

Ce marché a été lancé et maintenant, après passage en Commission, pour le lot 1 nous proposons d'attribuer le gros œuvre « maçonnerie et couverture » à 4 entreprises. Le principe c'est que 4 entreprises sont reçues pour chaque lot, on sollicite le premier pour le premier bon de commande, s'il ne peut pas on prend le deuxième, et ainsi de suite. C'est multi-attributaire. Tout cela est pour donner de la gestion, de la facilité et de l'efficacité, pour être rapide. (Lecture du rapport.)

Certaines entreprises ont candidaté à plusieurs lots, vous retrouvez donc les mêmes noms qui reviennent. Vous avez les montants maximums qui sont déclarés dans le tableau.

Ensuite, une particularité, le lot 9 devra être relancé car il était infructueux. Le candidat placé second n'obtient pas la moyenne, et dans le règlement de la consultation il fallait que les candidats retenus obtiennent tous la moyenne. Ce n'est pas réglementaire par le fait et l'on relance ce lot. Chaque lot de cet accord-cadre est conclu pour une durée de 12 mois avec possibilité de reconduction tacite de 12 mois 3 fois. (Lecture du rapport.)

M. le PRESIDENT.- Merci beaucoup, Monsieur Jacquot. Y a-t-il des observations ou des questions sur ce point ? (Pas d'observation.)

On va passer au vote.

Pour (42) : Mesdames et Messieurs :

ABONNEAU, ASPORD, BALGUERIE-RAULET, BARZIZZA, BIROT-VALON, BONNET, BONO, BOUILLARD, DE CAROLIS, DE CAUSANS, DEBICKI, DELLANEGRA, FARENQ, FAVIER, FERRAND-COCCIA, GILLES, GIRARD, GRAILLON, GUIGUE, IMBERT, JACQUOT, JALABERT, KOUKAS, LAUFRAY, LAUGIER-SERISANIS, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MARTEL-MOURGUES, MARTINEZ, MEGALIZZI, MISTRAL, NAVARRO, OUVRARD, PAMS, PONS, PORTELA, QUAIX, RAFAI, RAVIOL, SOUQUE

LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.

C'est donc adopté.

11 : Déchets ménagers et assimilés / Présentation du rapport sur la prévention et la gestion des déchets – Exercice 2020.

M. le PRESIDENT.- Je vous l'ai annoncé en début de séance, la délibération n° 11 est retirée. En effet, lors de la CCSPL, qui est la Commission Consultative des Services Publics Locaux, un certain nombre de représentants de la société civile ont fait des remarques que nous avons jugées pertinentes et que nous avons souhaité intégrer dans le rapport. Ce rapport vous sera donc présenté prochainement, lors d'un prochain Conseil, en tout cas avant la fin de l'année. Voilà la raison de ce retrait.

RETIRÉ DE L'ORDRE DU JOUR.

Nous allons passer la parole maintenant, pour la délibération n° 12, à M. Jean-Michel Jalabert. Elle concerne l'attribution d'une subvention à Provence Promotion.

12 : Economie / Attribution d'une subvention à Provence Promotion.

M. JALABERT.- Merci, Monsieur le Président. Il s'agit d'attribuer une subvention annuelle à Provence Promotion, qui est l'agence de promotion et de développement économique du Département à laquelle ACCM a adhéré. C'est la reconduction de cette subvention annuellement.

M. le PRESIDENT.- Et pour un montant de ?

M. JALABERT.- De 18 000 €.

Pour (42) : Mesdames et Messieurs :

ABONNEAU, ASPORD, BALGUERIE-RAULET, BARZIZZA, BIROT-VALON, BONNET, BONO, BOUILLARD, DE CAROLIS, DE CAUSANS, DEBICKI, DELLANEGRA, FARENQ, FAVIER, FERRAND-COCCIA, GILLES, GIRARD, GRAILLON, GUIGUE, IMBERT, JACQUOT, JALABERT, KOUKAS, LAUFRAY, LAUGIER-SERISANIS, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MARTEL-MOURGUES, MARTINEZ, MEGALIZZI, MISTRAL, NAVARRO, OUVRARD, PAMS, PONS, PORTELA,

QUAIX, RAFAI, RAVIOL, SOUQUE

LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.

M. le PRESIDENT.- C'est donc adopté.

Je passe la parole à présent à M. Christian Gilles pour la délibération n° 13.

13 : Eau et assainissement / Présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public et des rapports annuels du délégataire en eau potable et en assainissement 2020.

M. GILLES.- Merci, Monsieur le Président. Mesdames, Messieurs, chers Collègues, je suis d'abord très heureux de vous accueillir à Boulbon, dans ce village provençal et ce petit village de la Communauté d'agglomération. Je remercie les techniciens et je les félicite pour tout le travail qu'ils ont fait afin que ce Conseil communautaire se passe bien. Je vais vous lire le rapport sur le prix et la qualité du service public. (Lecture du rapport.)

M. le PRESIDENT.- Merci. Y a-t-il des questions, des observations, avant que nous prenions acte de ce rapport ? (Pas d'observation.)

On en prend acte, et je vous en remercie.

Le conseil communautaire prend acte de la délibération.

Christian Gilles, vous gardez la parole pour la délibération 14.

14 : Direction de l'espace public / Travaux de renouvellement des réseaux d'eau et d'assainissement des rues Teyssier, Dunant et Saulcy et la construction d'un poste de refoulement d'eaux usées sur le quartier Trinquetaille à Arles – Attribution marché n°2021-038.

M. GILLES.- Merci, Monsieur le Président. (Lecture du rapport.)

M. le PRESIDENT.- Merci. Qui est contre ?

Pour (42) : Mesdames et Messieurs :

ABONNEAU, ASPORD, BALGUERIE-RAULET, BARZIZZA, BIROT-VALON, BONNET, BONO, BOUILLARD, DE CAROLIS, DE CAUSANS, DEBICKI, DELLANEGRA, FARENQ, FAVIER, FERRAND-COCCIA, GILLES, GIRARD, GRAILLON, GUIGUE, IMBERT, JACQUOT, JALABERT, KOUKAS, LAUFRAY, LAUGIER-SERISANIS, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MARTEL-MOURGUES, MARTINEZ, MEGALIZZI, MISTRAL, NAVARRO, OUVRARD, PAMS, PONS, PORTELA, QUAIX, RAFAI, RAVIOL, SOUQUE

LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.

C'est donc adopté.

La délibération n° 15 se rapporte à la politique de la Ville, et plus précisément à la convention territoriale globale entre la CAF et l'ACCM pour 2019 et 2020. C'était Erick

Souque, le Vice-président de l'ACCM délégué à la politique de la Ville, qui devait la porter, mais Max Ouvrard, qui est conseiller communautaire, Adjoint au Maire de Tarascon et délégué notamment à l'action sociale, qui connaît bien et même très bien cette problématique, a accepté, à ma demande, de rapporter cette délibération. Monsieur Ouvrard, merci de prendre le micro.

15 : Politique de la Ville / Convention Territoriale Globale entre la CAF et ACCM 2019/2022 : signature de l'avenant 2021 (plan d'actions)

M. OUVRARD.- Monsieur le Président, merci. Bonjour à toutes et à tous. (Lecture du rapport.)

M. le PRESIDENT.- Merci. Pas d'observation ? Monsieur Girard.

M. GIRARD.- Je m'associe évidemment à cette convention et je voterai pour, mais j'ai deux questions en épluchant un peu les actions.

Sur l'action n° 10 pour lutter contre l'habitat indécemment, je remarque qu'il y avait un Espace Info Energie à Arles, qui était sur l'Espace CLCV, qui a disparu. Il me semble un peu contradictoire d'avoir pour ambition de lutter contre l'habitat indécemment et d'avoir supprimé cet espace qui permettait aux gens de venir se renseigner, pour l'isolation du bâtiment, etc. Je voulais savoir s'il y avait quelque chose en projet pour remplacer cet espace qui n'est plus occupé, cette action qui était essentielle.

Et ma deuxième question c'était : l'action spéciale Espace Jeunes, où l'on nous dit que l'on va consacrer des espaces à la jeunesse, je voulais savoir s'il y avait déjà des endroits identifiés. Parce que l'on connaît la pression sur le foncier, sur le bâti, qui est importante dans les quartiers. Y a-t-il des espaces identifiés pour mener à bien ces projets ou cela reste juste une ambition pour le moment uniquement sur le papier ?

M. le PRESIDENT.- Sur le premier point j'aurais préféré que M. Souque soit là pour vous donner les détails de la réponse. Je ne l'ai pas en tête.

Sur le deuxième, sur l'Espace Jeunes, nous sommes effectivement à la recherche d'espaces pour la jeunesse, on est en train de regarder cela de près. Mais rien de précis pour l'instant. En tout cas la volonté est d'essayer de trouver du foncier de libre pour cela. Nous allons passer au vote.

Pour (42) : Mesdames et Messieurs :

ABONNEAU, ASPORD, BALGUERIE-RAULET, BARZIZZA, BIROT-VALON, BONNET, BONO, BOUILLARD, DE CAROLIS, DE CAUSANS, DEBICKI, DELLANEGRA, FARENQ, FAVIER, FERRAND-COCCIA, GILLES, GIRARD, GRAILLON, GUIGUE, IMBERT, JACQUOT, JALABERT, KOUKAS, LAUFRAY, LAUGIER-SERISANIS, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MARTEL-MOURGUES, MARTINEZ, MEGALIZZI, MISTRAL, NAVARRO, OUVRARD, PAMS, PONS, PORTELA, QUAIX, RAFAI, RAVIOL, SOUQUE

LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.

C'est donc adopté.

Monsieur Ouvrard, vous gardez la parole pour la délibération n° 16.

16 : Politique de la Ville / Proposition de financements 2021 « hors contrat de ville » : solidarité territoriale – santé / attribution d'une subvention à la communauté professionnelle de santé du Pays d'Arles (CPTS).

M. OUVRARD.- Cette délibération concerne une action santé qui a déjà eu lieu le 13 octobre à Tarascon. (Lecture du rapport.)

M. le PRESIDENT.- Merci. Sur ce point, pas d'observation ? (Pas d'observation.)
Nous passons au vote.

Pour (42) : Mesdames et Messieurs :

ABONNEAU, ASPORD, BALGUERIE-RAULET, BARZIZZA, BIROT-VALON, BONNET, BONO, BOUILLARD, DE CAROLIS, DE CAUSANS, DEBICKI, DELLANEGRA, FARENQ, FAVIER, FERRAND-COCCIA, GILLES, GIRARD, GRAILLON, GUIGUE, IMBERT, JACQUOT, JALABERT, KOUKAS, LAUFRAY, LAUGIER-SERISANIS, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MARTEL-MOURGUES, MARTINEZ, MEGALIZZI, MISTRAL, NAVARRO, OUVRARD, PAMS, PONS, PORTELA, QUAIX, RAFAI, RAVIOL, SOUQUE

LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.

C'est donc adopté, merci, Monsieur Ouvrard.

Nous allons passer à la délibération n° 17 portée par Marie-Amélie Ferrand-Coccia.

17 : Mobilité et déplacements / Prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage juridique, technique, financière, fiscale et sociale en matière de transport public urbain de voyageurs.

Mme FERRAND-COCCIA.- (Lecture du rapport.)

M. le PRESIDENT.- Des questions, des commentaires ? Monsieur Girard.

M. GIRARD.- Je me posais la question, n'y aurait-il pas eu moyen de faire ce travail en partie en interne ? Parce que la somme est conséquente.

Et ma deuxième question c'est : comment, dans ce travail, vont être intégrées toutes les autres études qui sont menées au niveau de la mobilité ? Que ce soit l'étude sur les voies cyclables, notamment la requalification de la RN113. On est sur des calendriers très différents et je voulais savoir comment on allait intégrer tout cela. Merci.

Mme FERRAND-COCCIA.- Il s'agit d'un marché vraiment dans l'accompagnement de la construction du nouveau mode d'attribution de l'exploitation du réseau Enviva. Ce sont justement des réflexions pour trouver des pistes à la fois d'amélioration de l'offre et de réduction de la dépense, trouver un maximum de solutions pour pouvoir notamment, parce que ce n'est pas le cas aujourd'hui, bénéficier de subventions d'aide à l'investissement pour des véhicules propres, etc. Cela n'a rien à voir avec de la donnée de mobilité en tant que telle.

M. le PRESIDENT.- Merci. Nous passons au vote.

Pour (42) : Mesdames et Messieurs :

ABONNEAU, ASPORD, BALGUERIE-RAULET, BARZIZZA, BIROT-VALON, BONNET, BONO, BOUILLARD, DE CAROLIS, DE CAUSANS, DEBICKI, DELLANEGRA, FARENQ, FAVIER, FERRAND-COCCIA, GILLES, GIRARD, GRAILLON, GUIGUE, IMBERT, JACQUOT, JALABERT, KOUKAS, LAUFRAY, LAUGIER-SERISANIS, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MARTEL-MOURGUES, MARTINEZ, MEGALIZZI, MISTRAL, NAVARRO, OUVRARD, PAMS, PONS, PORTELA, QUAIX, RAFAI, RAVIOL, SOUQUE

LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.

C'est donc adopté.

Marie-Amélie, vous gardez la parole pour la 18.

18 : Mobilité et déplacements / Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de l'élaboration d'un schéma directeur cyclable pour le groupement de commandes Communauté d'agglomération TPA et la Communauté d'agglomération ACCM – Protocole transactionnel – Marché 2020-006.

Mme FERRAND-COCCIA.- (Lecture du rapport.)

M. le PRESIDENT.- Des questions ? Monsieur Girard.

M. GIRARD.- Je crois que dans le cadre de ce schéma on avait recueilli l'avis de beaucoup d'usagers, d'associations, etc., pourrait-on avoir au moins un petit récapitulatif, des structures rencontrées, du nombre de personnes, du travail qui a été fait ?

Mme FERRAND-COCCIA.- Il me semble que l'on avait déjà fait un récapitulatif, en tout cas sur le profil et la quantité de personnes qui ont répondu. Mais effectivement, on peut vous refaire passer tous ces éléments-là.

M. le PRESIDENT.- Merci. Nous allons passer au vote.

Pour (42) : Mesdames et Messieurs :

ABONNEAU, ASPORD, BALGUERIE-RAULET, BARZIZZA, BIROT-VALON, BONNET, BONO, BOUILLARD, DE CAROLIS, DE CAUSANS, DEBICKI, DELLANEGRA, FARENQ, FAVIER, FERRAND-COCCIA, GILLES, GIRARD, GRAILLON, GUIGUE, IMBERT, JACQUOT, JALABERT, KOUKAS, LAUFRAY, LAUGIER-SERISANIS, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MARTEL-MOURGUES, MARTINEZ, MEGALIZZI, MISTRAL, NAVARRO, OUVRARD, PAMS, PONS, PORTELA, QUAIX, RAFAI, RAVIOL, SOUQUE

LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.

C'est donc adopté.

La délibération n° 19 sera portée par Mme Valérie Martel-Mourgues, elle concerne une signature d'un avenant n° 2 à la convention de partenariat et de financement au Comité d'itinéraire de La Méditerranée à vélo.

19 : Promotion du tourisme / Signature de l'avenant n°2 à la convention de partenariat et de financement au Comité d'itinéraire de La Méditerranée à vélo (EV8) – Phase 2 / 2019-2022.

Mme MARTEL-MOURGUES.- Merci, Monsieur le Président. (Lecture du rapport.)

Pour (42) : Mesdames et Messieurs :

ABONNEAU, ASPORD, BALGUERIE-RAULET, BARZIZZA, BIROT-VALON, BONNET, BONO, BOUILLARD, DE CAROLIS, DE CAUSANS, DEBICKI, DELLANEGRA, FARENQ, FAVIER, FERRAND-COCCIA, GILLES, GIRARD, GRAILLON, GUIGUE, IMBERT, JACQUOT, JALABERT, KOUKAS, LAUFRAY, LAUGIER-SERISANIS, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MARTEL-MOURGUES, MARTINEZ, MEGALIZZI, MISTRAL, NAVARRO, OUVRARD, PAMS, PONS, PORTELA, QUAIX, RAFAI, RAVIOL, SOUQUE

LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.

M. le PRESIDENT.- C'est donc adopté.

Nous passons à la n° 20, qui est la dernière délibération de ce Conseil communautaire, et c'est M. Rémy Jacquot qui va nous la présenter.

20 : Grands projets / Approbation d'une convention d'anticipation foncière tripartite sur le site du quartier du Port à Arles entre la Communauté d'Agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette, la Commune d'Arles et l'établissement public foncier de Provence Alpes Côte d'Azur.

M. JACQUOT.- Merci. Comme vous le savez, Arles fait l'objet de 3 grands projets structurants qui vont améliorer la ville du côté sud. Alors on connaît tous le projet de contournement autoroutier, en corollaire avec celui-là, ce qui est très important pour Arles c'est la requalification de la RN113 actuelle, et aussi un projet d'habitat qui est la rénovation urbaine du quartier de Barriol, le NPNRU. Ces 3 projets vont permettre l'évolution de ce côté du territoire arlésien qui est situé sur le pourtour des canaux d'Arles à Bouc, du Vigueirat et des berges du Rhône. C'est le périmètre. Notre ambition pour ce périmètre consiste aussi, pour le futur, à désenclaver et à relier cette partie de ces quartiers, de ces territoires, longtemps mis à l'écart par les infrastructures de transport actuelles, la route 113.

En plus, nous souhaitons aussi accompagner la croissance du tourisme fluvial sur le Rhône, mettre en place une réflexion sur l'installation d'une future zone de plaisance qui irait depuis la presqu'île du cirque romain jusqu'à l'extrémité sud de la zone industrielle. Plus de l'habitat et puis des activités.

Pour cela, il faut aussi prendre en compte la nécessité de diversification de l'offre de logements au sein du périmètre QPV et une reconstitution de l'offre de logements sociaux dans le cadre des démolitions prévues dans le projet NPNRU.

Dans tous ces objectifs il faut des outils, et il faut déjà maîtriser le foncier pour pouvoir aboutir. Cette convention se fait dans ce cadre-là. Pour constituer des réserves foncières et aussi pour veiller à la régulation des prix.

Les outils : cette convention en est un.

La mise en œuvre d'une convention d'anticipation foncière avec l'Etablissement Public Foncier PACA, objet de la présente délibération, s'avère un besoin pour renforcer la maîtrise foncière du secteur afin d'initier un remembrement et la constitution d'une réserve foncière. L'EPF, avec lequel on sera lié (la Ville d'Arles et l'ACCM), via la signature de cette convention, se chargera de l'acquisition à l'amiable, ou par voie de préemption, des fonciers stratégiques.

Cette convention est différente de celles déjà signées avec l'EPF PACA en 2019 sur l'ensemble du territoire et dédiées principalement à la thématique « Habitat ». Celle-là touche de l'habitat mais aussi de l'économie. Vous voyez en annexe de la délibération la carte qui fait tout un croissant qui entoure le quartier de Barriol et qui va depuis le Rhône jusqu'aux canaux.

Je vous demande donc, mes chers Collègues, de bien vouloir approuver la convention de l'anticipation foncière tripartite entre la Commune d'Arles, la Communauté d'agglomération ACCM et l'Etablissement Public Foncier PACA, et d'autoriser le Président de la Communauté d'agglomération ou son représentant à signer la convention d'anticipation foncière ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

M. le PRESIDENT.- Merci. Y a-t-il sur ce point des questions, des observations ?
Monsieur Girard.

M. GIRARD.- Dans le cadre de cette délibération on évoque une future zone de plaisance entre le cirque romain et l'extrémité sud de la zone, au bord du canal d'Arles à Fos. Je vous appelle juste à la vigilance dans le cadre de ce projet, contre lequel je ne m'oppose pas fermement, mais sur le fait que sur cette portion du canal il y a déjà beaucoup d'usages qui sont établis, qui sont notamment liés à l'accès à l'eau. Je pense aux pêcheurs et à tous les gens du quartier qui viennent se promener, pour ramasser des poireaux sauvages, etc. Vu l'état des barrières sur la digue (qui sont tout le temps cassées), cela incite malheureusement de plus en plus les gens qui ont des usages à prendre le chemin en voiture alors qu'il est interdit. Le fait d'aménager pourrait restreindre les usages sur ce côté-là du canal et pousser pêcheurs et plein d'autres gens à être décalés s'ils n'ont plus accès au canal, et, du coup, à peut-être rouler en voiture sur les endroits interdits, etc.

Avant d'aménager, je pense qu'il va y avoir un gros travail de concertation à faire, tant une partie des ouvrages est dégradée sur le site. Et sur la richesse également de l'écosystème –que ce soit celui du canal mais aussi de tous les boisements autour, que l'on appelle les ripisylves– qu'il est essentiel de conserver et qu'il faudra intégrer dans la réflexion du port de plaisance. Merci.

M. le PRESIDENT.- Merci. Je tiens simplement à rappeler qu'on voit bien là l'ambition de la commune de revitaliser tout un quartier. A la fois le quartier de Barriol – mais là c'est l'objet du plan ANRU que nous développons– mais tout autour, les quartiers de Semestres, de Plan-du-Bourg, qui méritent d'être revitalisés, revus, et mis à disposition de tous les Arlésiens ou de tous ceux qui ont envie de profiter de tous ces espaces merveilleux. Avec le canal, avec, vous l'avez dit tout à l'heure, l'Association des pêcheurs, qu'il faut absolument préserver et consolider parce qu'ils mettent à la fois une discipline sportive sur ce canal d'Arles à Bouc mais aussi ils l'entretiennent fortement.

Tout cela me paraît devoir être pris en compte, effectivement. Mais le premier acte c'est l'acte que vous avez présenté, Monsieur Jacquot, c'est-à-dire le foncier, justement pour que dans cette zone-là, dans ces différents quartiers-là, ne se fasse pas n'importe quoi, eh bien nous vous présentons cette délibération. Qui est contre ?

Pour (42) : Mesdames et Messieurs :

ABONNEAU, ASPORD, BALGUERIE-RAULET, BARZIZZA, BIROT-VALON, BONNET, BONO, BOUILLARD, DE CAROLIS, DE CAUSANS, DEBICKI, DELLANEGRA, FARENQ, FAVIER, FERRAND-COCCIA, GILLES, GIRARD, GRAILLON, GUIGUE, IMBERT, JACQUOT, JALABERT, KOUKAS, LAUFRAY, LAUGIER-SERISANIS, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MARTELMOURGUES, MARTINEZ, MEGALIZZI, MISTRAL, NAVARRO, OUVRARD, PAMS, PONS, PORTELA, QUAIX, RAFAI, RAVIOL, SOUQUE

LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.

C'est donc adopté, je vous en remercie.

Ainsi se terminent ces 19 délibérations que nous avons examinées, ainsi se termine ce Conseil communautaire, je vous remercie de votre présence à vous toutes et à vous tous. Et remercier encore Christian Gilles pour son accueil, et ses services, de nous avoir hébergés le temps de ce Conseil. Merci.

La séance est levée à 11 heures 46.